

Récolte 2020 : appel d'offres pour le déclassé de 20'000 t de céréales panifiables

Le recensement de récolte effectué par swiss granum et les informations collectées au niveau du marché mettent en évidence des excédents de céréales panifiables issus des récoltes 2017 à 2020. Sur la base des besoins usuels de la meunerie et en tenant compte des quantités importées à ce jour, la FSPC propose de soutenir le marché en déclassant 20'000 t de blé propre à la mouture des classes TOP, I et II.

Cette action d'allègement de marché est destinée à éviter une pression sur les prix payés aux producteurs et à fournir les meilleures conditions de commercialisation possibles aux premiers intervenants, sans remettre en question l'approvisionnement en céréales panifiables indigènes.

Les « premiers intervenants », pour la plupart des centres collecteurs, peuvent participer à cette action d'allègement de marché en nous faisant **parvenir leurs offres jusqu'au lundi 7 septembre 2020 à 12h00 au plus tard**. Ils indiqueront la quantité et la classe de qualité proposée au déclassé, ainsi que le montant de l'indemnité qu'ils souhaitent pour ce service. Les offres les plus attractives feront l'objet d'un contrat de déclassé. Nous rappelons que nous indemnisons une prestation (déclassé) mais ne commercialisons pas de marchandise. **Le déclassé de la marchandise aura lieu du 14 septembre 2020 au 30 juin 2021**. La marchandise déclassée est marquée à l'aide d'un colorant alimentaire afin de s'assurer de son écoulement dans le secteur fourrager. En outre, nous organiserons les contrôles nécessaires au bon déroulement de l'action d'allègement de marché.

L'ensemble des documents relatifs aux mesures d'allègement de marché sont disponibles sur le site www.fspc.ch.

Fédération suisse des producteurs de céréales
Berne, le 18 août 2020.